AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2027
ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
POUR LES ANNÉES 2027, 2028 ET 2029

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'une séance extraordinaire se tiendra le **mardi 1er décembre 2026 à 18h00** à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 672, boulevard Saint-François à Lac-des-Écorces et pendant laquelle séance extraordinaire le budget pour l'année 2027 de la Municipalité de Lac-des-Écorces sera adopté ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2027, 2028 et 2029.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil municipal et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2027 et sur le programme triennal d'immobilisations pour les années 2027, 2028 et 2029.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 956 du Code municipal du Québec.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 20 novembre 2026.

Nathalie Labelle
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Labelle, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces certifie sous mon serment d'office avoir affiché ou fait afficher le présent avis public aux endroits prévus par le Conseil municipal, le 20 novembre 2026.

En foi de quoi je donne ce certificat, sous mon serment d'office, ce 20 novembre 2026.

Nathalie Labelle
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe